

Résolution

sur la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation

Yaoundé (Cameroun) | 10 et 11 juillet 2026

CONSIDÉRANT

que la désinformation constitue un défi majeur pour les démocraties contemporaines, nuit à la qualité du débat public, alimente la polarisation et fragilise la confiance des citoyens envers les institutions démocratiques ;

SOULIGNANT

que, en raison de leur statut, de leur notoriété et de leur influence dans l'espace public, les parlementaires ont une responsabilité particulière dans la diffusion d'une information fiable, vérifiée et contextualisée ;

SE RÉFÉRANT

aux travaux menés depuis 2022 par la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur l'ouverture des parlements, sur les effets de la désinformation sur les parlements et, plus récemment, sur la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation ;

PRÉCISANT

que la responsabilité éthique des parlementaires renvoie au devoir d'agir selon des principes guidés par l'intérêt public, la justice, la transparence, l'intégrité et le respect des citoyens, tandis que la responsabilité déontologique renvoie au respect des règles de conduite, des devoirs et des normes qui encadrent la fonction parlementaire ;

RECONNAISSANT

que la lutte contre la désinformation en contexte parlementaire mobilise à la fois l'éthique, à travers l'adoption individuelle de comportements responsables, rigoureux et vigilants, et la déontologie, par la mise en place de règles et de cadres institutionnels adaptés ;

INSISTANT

sur le fait que la lutte contre la désinformation repose sur un engagement actif, constant et exemplaire des parlementaires, tant dans leurs communications publiques que dans leurs pratiques quotidiennes, et qu'elle exige une prise de responsabilité individuelle et collective afin de promouvoir un environnement informationnel fiable et préserver la confiance du public envers les institutions démocratiques ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Yaoundé (Cameroun), les 10 et 11 juillet 2026, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires (CAP),

INCITE	les parlementaires francophones à développer un réflexe de vérification des faits, en se responsabilisant et en responsabilisant leur entourage parlementaire, afin de vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations avant de les publier ou de les relayer ;
EXHORTE	les parlementaires francophones, tout en reconnaissant le droit à l'erreur, à rectifier sans délai toute information inexacte qu'ils ont communiquée, dans un souci de transparence et de préservation de la confiance du public envers les institutions démocratiques ;
ENCOURAGE	les parlementaires francophones à être vigilants face aux nouvelles pratiques informationnelles, notamment aux nouvelles formes de désinformation, aux stratégies émergentes de manipulation et aux usages malveillants des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle ;
APPELLE	les parlements membres de l'espace francophone à renforcer, lorsque pertinent, leurs cadres d'éthique et de déontologie afin d'y clarifier les responsabilités des parlementaires en matière de désinformation et d'utilisation des médias sociaux ;
INVITE	les organes compétents en matière d'éthique et de déontologie parlementaires à poursuivre les efforts de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et d'encadrement afin de soutenir les parlementaires dans l'adoption de pratiques informationnelles responsables ;
ENCOURAGE	le partage, au sein de l'espace francophone, d'outils, de formations, de guides, d'initiatives de vérification des faits et de bonnes pratiques susceptibles d'aider les parlementaires à prévenir, repérer et contrer la désinformation ;
RÉAFFIRME	son engagement à promouvoir, dans les enceintes parlementaires francophones et internationales, des pratiques de communication publique fondées sur la rigueur, l'intégrité, la transparence et le respect des institutions démocratiques.